

# Salins

Paul Delsalle

Pour bien saisir l'importance économique et financière des salines de Salins, il faut dire d'emblée qu'il s'agissait d'un des plus grands centres industriels d'Europe depuis la fin du Moyen Âge. Les sources d'eau fortement salées étaient remontées à la surface et chauffées. Le sel récupéré était ensuite commercialisé sous forme de pains, sinon en vrac pour la Suisse. Trois à quatre mille personnes approvisionnaient Salins en combustible. Un millier d'ouvriers travaillaient dans les deux usines, situées au cœur de la ville de Salins. La confection du sel était confiée à des femmes (plus de 200) ; leur office très spécialisé était transmissible de mère et fille ou de tante à nièce. Plus de deux mille chevaux, chaque jour, tiraient les chariots de bois et de sel. Les embouteillages en ville étaient fréquents. Les profits immenses générés par les salines de Salins permettaient de financer les dépenses de la province, la maréchaussée, les fortifications, les garnisons militaires mais aussi les pensions de soldats invalides, les hôpitaux, les couvents, etc. Bourgogne et donc souverains de la Franche-Comté, jusqu'en 1674 - 1678 lorsque Louis XIV s'en empara définitivement. A l'époque des Habsbourg, la grande saline de Salins était une manufacture d'Etat. La seconde entreprise, appelée petite saline ou puits à muire, n'appartenait pas à l'Etat mais collectivement à un groupe de rentiers, principalement des ecclésiastiques (abbayes, couvents, chanoines) mais aussi quelques nobles et bourgeois fortunés ; techniquement elle était aussi une dépendance de la grande saunerie. Les rentiers se partageaient 419 rentes extrêmement profitables appelées quartiers. Des rentes en sel ou en argent enrichissaient de nombreuses familles. Le système changea à la demande des nouveaux souverains des Pays-Bas auxquels était rattachée la Franche-Comté, les archiducs Albert et Isabelle. La situation était en effet devenue inquiétante, notamment à la saline du puits à muire. La gestion y était qualifiée de ménagerie, entièrement dispendieuse où régnait un très grand désordre, négligence et confusion de toutes choses. On déplorait un nombre excessif d'officiers et de manœuvres fort suspects. Les deux salines furent regroupées et mises en amodiation, c'est-à-dire confiées à des fermiers, ce qui déchargeait l'administration comtale de sa gestion directe. Dès lors, les fermiers édifièrent des fortunes considérables. L'amodiateur n'avait pas le droit de destituer des manouvrières et des manouvriers pendant la durée de son bail. La mise en amodiation à partir du début du XVIIe siècle provoqua vraisemblablement une recherche maximum du profit.

Franche-Comté par le royaume de France apporta d'autres changements. Les salines de Salins, comme celles des Trois-Evêchés et de Lorraine, entrèrent dans le domaine royal. Le roi de France désigna les officiers supérieurs chargés du contentieux des gabelles, notamment le juge visiteur des sauneries dont la juridiction se trouvait à la grande saline de Salins et qui avait compétence tant au civil qu'au criminel sur l'ensemble des faits de gabelle, mais aussi le trésorier des sauneries. L'exploitation des salines, quant à elle, connut plusieurs régimes financiers, soit par des fermes particulières, soit par des sous-fermes de la Ferme générale, soit par régie intéressée. En 1674, Nicolas Saunier fut désigné adjudicataire des fermes des gabelles pour les Trois-Evêchés (Metz, Toul, Verdun) et les salines et domaine de Lorraine et du comté de Bourgogne pour un prix de 25 950 000 livres. Il obtint en contrepartie le monopole de la vente de sel : l'article 104 du bail faisait défense à toute personne autre que le fermier de dresser ou tenir, dehors ou en dedans de la Ville de Salins, aucun magasin de sel et de le vendre. Les baux étaient signés de six ans en six ans. Claude Boutet et Nicolas Faucielle (1680-1686), Jacques de Henry (1686-1692) succédèrent à Saunier. Après la période troublée de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les salines furent intégrées aux baux de la Ferme générale avec, comme dans le cas du bail Pierre Carlier (1726-1732), des clauses spécifiques pour les sels et gabelles de Franche-Comté (articles 66 à 95 du bail). A partir de 1744, les Fermiers généraux passèrent des traités pour la mise en régie intéressée. Sous différents prête-noms (Pierre Lagarde, puis Jean-Louis Soyer, puis Jean Roux Monclar...), les entrepreneurs de sels de Franche-Comté (Salins, Château-Salins, Montmorot) et de Lorraine (Dieuze, Moyenvic) formèrent des compagnies d'exploitation regroupant toujours les mêmes financiers : Philibert François Parseval de Fontaine, Alexandre Parseval Deschesnes, puis son fils Marc Antoine, Pierre Martin de Wismes puis son fils, Alphonse Denis, le receveur général des finances Claude Debrets, André Potor, Pierre Perrinet des Fagnes, Jean-Baptiste Fenouillet, puis Charles Georges Fenouillet de Quingey... les Fenouillet étant les seuls financiers d'origine comtoise. Ces entrepreneurs participèrent à la mise en service de Montmorot (traité de 1743) et plus tard d'Arc-et-Senans (1774). Certains d'entre eux avaient une très bonne connaissance du métier, à l'instar d'Alexandre Parseval Deschesnes qui fut non seulement exploitant, mais également inspecteur général des salines de 1782 à 1790 et inventeur d'une machine à graduer le sel. Ils demeuraient confrontés néanmoins à la faible productivité de Salins. L'impossibilité de former des sels en proportion des quantités d'eaux salées ou le mauvais état des chemins furent régulièrement dénoncés sans que les gestionnaires ne parviennent à redresser la situation. La production se situait entre 10 et 11 000 tonnes de sel vers 1657. Elle tomba à 8 796 tonnes à la fin du siècle (en 1697) puis à 5 800 tonnes au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (1757) avant de disparaître complètement.

## Références scientifiques

### Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, F14 4267, Détails historiques sur les salines de Lorraine des trois Evêchés et de Franche-Comté dont le principal objet est d'exposer les variations que ces mines ont successivement éprouvées dans leur administration , après 1782
- AN, G1 93A, Louis Grégoire Mirleau de Neuville, Procès-verbal sur les salines de Lorraine et de Franche-Comté , vers 1755
- AN, G1 93B, Atlas des salines de Lorraine et de Franche-Comté, planche 9 Grande saline de Salins , planche 10 Petite saline de Salins , planches 11 à 14 : puits et circuits des eaux
- AN, G1 95 (dossiers 13 et 15)
- G7 280, 281
- AN, F14 4267, Détails historiques sur les salines de Lorraine des trois Evêchés et de Franche-Comté dont le principal objet est d'exposer les variations que ces mines ont successivement éprouvées dans leur administration , après 1782
- AN, G1 93A, Louis Grégoire Mirleau de Neuville, Procès-verbal sur les salines de Lorraine et de Franche-Comté , vers 1755
- AN, G1 93B, Atlas des salines de Lorraine et de Franche-Comté, planche 9 Grande saline de Salins , planche 10 Petite saline de Salins , planches 11 à 14 : puits et circuits des eaux
- AN, G1 95 (dossiers 13 et 15)
- G7 280, 281

### Bibliographie scientifique:

- Roger Humbert, Institutions et gens de finances en Franche-Comté, 1674-1790, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, n° 605, Diffusion Les Belles-Lettres, 1996
- André Ferrer, Tabac, sel, indiennes. Douanes et contrebande en Franche-Comté au XVIIIe siècle, Besançon, Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, n° 734, Diffusion Les Belles-Lettres, 2002
- Ivan Grassias, Philippe Markarian, Pierre Petrequin, Olivier Weller, De pierre et de sel. Les salines de Salins-les-Bains, Besançon, Musées des techniques et cultures comtoises, 2006
- Philippe Mairot, Salins-les-Bains, Arc-et-Senans, fortunes du sel comtois, Lyon, Le Progrès, 2010

- Emmeline Scachetti, La saline d’Arc-et-Senans, Manufacture, utopie et patrimoine (1773-2011) , thèse d’histoire contemporaine sous la direction de Jean-Claude Daumas, Université de Franche-Comté, 23 novembre 2013
- Paul Delsalle, La fortune de Salins, éd. Franche-Bourgogne, 2020

### **Citer cette notice:**

Paul Delsalle, *Salins* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/241>